



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 54141

Texte de la question

M. Laurent Grandguillaume attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, chargé des sports, sur les politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes. Au nom du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (CEC), MM. Régis Juanico et Jean-Frédéric Poisson ont évalué les politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes. Au terme de leurs travaux, les rapporteurs constatent que le modèle français de mobilité sociale a tendance à se gripper, du fait d'une accentuation de la reproduction sociale et de la linéarité des parcours. Face à ce constat, les politiques publiques s'appuient sur des dispositifs peu lisibles et insuffisamment ciblés. Ils préconisent une réforme des politiques en direction des jeunes autour de trois axes : déployer une gouvernance plus efficace, en associant les jeunes à la conception et à la conduite des politiques déployées en leur direction ; réformer l'orientation et adapter l'offre de formation, en offrant aux jeunes la possibilité de choisir leurs parcours d'orientation, en redonnant de la visibilité aux filières professionnelle et en faisant de la lutte contre le décrochage scolaire une priorité des politiques publiques ; favoriser l'accès des jeunes à l'emploi et à l'autonomie, en renforçant les moyens des missions locales, en créant une aide à l'insertion professionnelle unifiée, en instituant un droit de tirage dans le cadre du compte personnel de formation et en réformant les allocations logement, les aides fiscales allouées aux parents d'étudiants, les bourses et le permis de conduire. Aussi, il lui demande quelles mesures elle envisage de prendre en faveur de l'amélioration de la mobilité sociale des jeunes.

Texte de la réponse

Plusieurs préconisations du rapport parlementaire d'évaluation des politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes, rédigé par messieurs les députés Régis Juanico et Jean-Frédéric Poisson, font déjà l'objet d'actions clés du plan gouvernemental en faveur des jeunes adopté lors du Comité interministériel de la jeunesse (CIJ) du 21 février 2013. Quatre principes régissent les actions menées : - favoriser le droit commun pour l'accès aux droits sociaux ; - viser l'autonomie et la sécurisation des parcours dans leur globalité ; - lutter contre les inégalités et les discriminations ; - encourager la participation des jeunes et la co-construction des politiques publiques. L'orientation, la lutte contre le décrochage scolaire, et au-delà la promotion de la réussite pour tous, l'accès au logement, notamment pour les jeunes apprentis avec la problématique de la double résidence, la sécurisation des parcours d'insertion, la mobilité européenne et internationale des jeunes, la promotion de l'engagement des jeunes et la valorisation des acquis de l'expérience sont autant d'objectifs clés du plan priorité jeunesse qui mobilise 10 ministères pilotes d'actions, et 15 autres ministères partenaires. Sur l'ensemble de ces objectifs, le rapport, remis au Premier ministre le 4 mars 2014, acte des avancées et des perspectives qui ne manqueront pas d'être reprises dans le cadre des groupes de réflexion et de suivi de l'ensemble des chantiers en cours. Des propositions du rapport parlementaire ont fait l'objet de mesures complémentaires dans le cadre du CIJ 2014 après échange avec les départements ministériels concernés, notamment : - renforcer la coordination des principaux acteurs en matière d'insertion des jeunes peu ou pas qualifiés, notamment via le Service public régional de l'orientation (SPRO) ; - construire un accompagnement

choisi tout au long du cursus secondaire en faisant du SPRO, expérimenté dans 8 régions depuis septembre 2013, le pivot de l'ensemble de l'information, de l'orientation des jeunes et de l'accompagnement ; - mieux coordonner l'offre de seconde chance pour faciliter la prise en charge, l'information/l'orientation et le déploiement d'une offre équilibrée sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Grandguillaume](#)

Circonscription : Côte-d'Or (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54141

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Ville, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 avril 2014](#), page 3420

Réponse publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 9128